



**SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES
DE POINTE-SAINT-CHARLES ET PETITE-BOURGOGNE**

**COMMUNITY LEGAL SERVICES
OF POINTE-SAINT-CHARLES AND LITTLE-BURGUNDY**

Rapport annuel 2014-2015



**2533 rue Du Centre, bureau 101
Montréal Qc H3K 1J9
Tél. 514-933-8432 / Téléc. 514-933-4381
www.servicesjuridiques.org**

CONTENU

Introduction	4
Priorités de l'année 2014-2015	5
L'avenir de l'organisme et sa place dans nos quartiers	5
Mandat de centre local d'aide juridique	5
Défense collective des droits amélioration de l'accès à la justice	6
Portrait de notre organisme	7
Le conseil d'administration	7
Le conseil d'administration (membres)	8
Principaux dossiers traités par le conseil d'administration	8
Le personnel	10
La relève au sein de l'équipe	10
L'équipe de travail	11
Principales activités de l'année	11
Mandat de Centre local d'aide juridique	11
Quelques statistiques sur les dossiers individuels.....	12
Résumé de l'ensemble des demandes 2014-2015	13
Répartition des dossiers selon les secteurs de droit	13
Services ajoutés à la Loi sur l'aide juridique en 2013 et 2014	13
Dossiers juridiques d'intérêt dans lesquels nous avons agi en 2014-2015	14
Ivac (indemnisation des victimes d'actes criminels).....	14
Logement.....	15
Aide sociale.....	15
Droit de la famille	15
Divers	15
Autres activités juridiques	16
Autres services offerts par notre équipe	16
Campagne de visibilité et de promotion	16
Animation au bureau (babillard, accueil, etc.).....	18
Défense collective des droits	18
Les activités d'information, d'éducation aux droits, l'accès à la justice et la défense des droits économiques et sociaux	18
Activités d'éducation populaire.....	19

Autres activités de défense collective des droits.....	21
Autres activités d'éducation aux droits	22
Amélioration de l'accès à la justice.....	23
Hausse des seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique	23
Modification au Règlement sur l'aide sociale.....	25
Autres actions de défense collective des droits	26
Participation aux activités communautaires et de concertation des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.....	26
Priorités 2015-2016	27
Financement	27
Priorités	27

INTRODUCTION

L'année 2014-2015 qui se clôture officiellement par le dépôt du présent rapport d'activités aura été marquée par des changements importants aux *Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne*. On se rappellera qu'à pareille date l'an dernier, on annonçait avec émotion que Me Lise Ferland, qui était jusque-là la coordonnatrice de l'organisme depuis 1989, allait prendre sa retraite à l'été et que son poste allait être comblé sous peu.

Malgré plusieurs appels de candidatures et entrevues de sélection, aucun candidat de l'extérieur n'avait cependant alors été recruté pour la remplacer et personne à l'interne n'avait postulé sur ce poste. Après avoir été à la tête de l'organisme durant près de 25 ans et y avoir imprimé sa marque, le défi que représentait le remplacement de Me Lise Ferland était de taille pour le conseil d'administration. Plus le temps avançait et plus son remplacement devenait un véritable casse-tête afin de permettre tant la poursuite du travail accompli au fil du temps que la pérennité de l'organisme.

Des entrevues de sélection devaient avoir lieu dans les jours suivants et le conseil d'administration avait alors mis sur pied un comité de transition, composé de membres du conseil et de l'équipe pour assurer le suivi des dossiers, la coordination et le bon fonctionnement de l'organisme. Finalement, à la fin juin 2014, ce comité de transition propose au conseil d'administration de mandater un avocat de l'équipe, Me Stéphane Proulx, afin qu'il agisse comme coordonnateur par intérim, durant un an. Le plan proposé est que cet avocat assume la coordination de l'organisme durant un an, le temps qu'une autre avocate de l'équipe, Me Claude-Catherine Lemoine, puisse parfaire son cheminement, préparer le terrain et prendre le relais à l'été 2015 à titre de coordonnatrice de l'organisme.

Épaulée par un conseil d'administration solide ainsi que par un comité de transition très soucieux de faire les choses correctement et entièrement dévoué au bien commun, il est maintenant possible d'affirmer que l'équipe a été capable de relever le défi que représentait le départ de la personne clef qu'était Me Ferland et de faire progresser l'organisme dans un esprit de continuité et de renouveau. Tous les membres de l'équipe ainsi que toutes les personnes du conseil d'administration ont donné généreusement le meilleur d'eux-mêmes pour garantir le succès de cette première année de transition.

Compte tenu de ce départ à la retraite de Me Lise Ferland qui s'est effectué au cours de l'année 2014, un poste d'avocat est donc devenu vacant puis affiché durant l'été 2014. Heureusement, ce poste a été plus facile à combler que celui de la coordination de l'organisme. En fait, pour rendre les choses faciles, lors de l'entrevue de sélection en août 2014, l'un des candidats a répondu ceci à la question :

-« *pourquoi voulez-vous travailler ici ?* » :
 -« *car j'ai fait des études de droit dans l'unique but de travailler ici aux Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.* »

Ce candidat s'appelait Manuel Johnson et il occupe depuis septembre 2014, pour le plus grand bonheur des citoyens des quartiers desservis, l'un des trois postes d'avocats au sein de l'équipe.

Plus largement, l'année 2014-2015 a malheureusement été marquée par le culte de l'*austérité* dans toutes les sphères d'activités, que ce soit en matière de santé, d'éducation, d'aide sociale, de logement, de justice, etc. Ici, aux Services juridiques, cela s'est traduit par une diminution *rétroactive* de notre budget, des documents administratifs à remplir, des autorisations de dépenses à solliciter auprès du bailleur de fonds et un report de la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique (voir plus loin p. 23). Compte tenu des conséquences au quotidien de toutes ces différentes mesures d'austérité sur l'ensemble de la société et particulièrement sur les personnes que nous représentons, nous avons cru à propos de faire de l'austérité le

thème de notre assemblée générale annuelle, d'où cette idée du *BINGO de l'austérité* auquel vous serez invités à jouer tout à l'heure.

L'année 2014-2015 a donc apporté son lot de défis à l'organisme qui, comme par le passé, a su garder le cap pour rendre des services de qualité à la population et prêter son concours et ses talents aux différentes luttes et préoccupations des citoyens et organismes des quartiers. Plus particulièrement, le travail accompli n'aurait pas été possible sans l'excellent travail concerté des membres de l'équipe ainsi que de la générosité, la rigueur, l'engagement et le travail exceptionnel des membres du conseil d'administration et des représentants des groupes qui, de par leur implication citoyenne au sein de l'organisme, ont permis que l'organisme sorte grandi et confiant de cette première année de transition.

Les pages qui suivent témoignent du travail accompli en ce sens dans les 12 mois précédents.

PRIORITÉS DE L'ANNÉE 2014-2015

Les priorités adoptées lors de la dernière assemblée générale et qui ont guidé notre action étaient les suivantes :

L'AVENIR DE L'ORGANISME ET SA PLACE DANS NOS QUARTIERS

Priorités	Moyens
Tant au niveau du personnel que du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une équipe complète et compétente; • Assurer la relève au sein de l'organisme. 	Afin de trouver les personnes clés, poursuite de l'implication du conseil d'administration et de l'équipe dans le processus d'embauche; Poursuivre l'intégration, la formation continue du personnel, la transmission des savoirs et de l'histoire de notre organisme; Création d'un comité de transition (C.A et personnel) pour le changement de coordination.
Maintien de notre spécificité.	Vigilance face aux mesures gouvernementales et aux changements dans le réseau de l'aide juridique.

MANDAT DE CENTRE LOCAL D'AIDE JURIDIQUE

Priorités	Moyens
Assurer des services juridiques individuels et collectifs de qualité.	Formation continue des membres de notre équipe; Avoir une équipe complète.
Maintien de l'offre de services juridiques à la population.	

Priorités	Moyens
Faire connaître à la population : <ul style="list-style-type: none"> • L'existence de notre organisme; • L'ensemble des services prévus à la Loi sur l'aide juridique; • Les conditions d'admissibilité à l'aide juridique. 	Campagne de visibilité; Diffusion de matériel explicatif sur la loi et les nouveaux services via notre site Internet, dans les organismes et auprès de la population.

DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE

Priorités	Moyens
Travailler pour un meilleur accès à l'aide juridique.	Avec les membres de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, surveiller l'application des nouvelles mesures et analyser les résultats et au besoin, intervenir auprès du ministre de la Justice.
Travailler à un meilleur accès à la justice.	Comprendre les enjeux autour des mesures mises de l'avant pour un meilleur accès à la justice; Analyser les besoins de la population et intervenir pour obtenir des mesures répondant adéquatement aux besoins de la population; Maintenir les liens avec les organismes communautaires en justice.
Travailler à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.	Poursuivre notre participation aux tables de quartier et aux luttes de quartier.
Poursuivre la diffusion et la vulgarisation d'information juridique.	Maintenir les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Les Jeudis de la justice; • Les ateliers dans les groupes; • Le site Internet; • Les communications avec nos membres. Identifier les besoins et priorités avec le comité d'éducation aux droits composé de membres de l'organisme, de membres du c.a. et de l'organisatrice communautaire.
Faire les liens entre les problématiques individuelles et les luttes collectives.	Participer aux batailles et revendications pour des mesures sociales répondant aux besoins : <ul style="list-style-type: none"> • Justice; • Logement; • Transport; • Santé; • Alimentation; • Aide sociale; • Etc.
Soutenir les organismes communautaires de notre milieu.	Soutien juridique aux organismes; Participation à des activités communes.

PORTRAIT DE NOTRE ORGANISME

Les *Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne* est un organisme unique au Québec. En effet, l'organisme a été créé en 1970, avant même l'existence de la Loi sur l'aide juridique, avec une mission de défense des droits des personnes démunies. Notre organisme faisait alors partie du réseau des « cliniques juridiques » réparti à travers le Québec. D'ailleurs, ce réseau issu d'initiatives populaires a servi d'inspiration à la création du réseau de l'aide juridique et de la Loi sur l'aide juridique (1972).

Par la suite (1974), notre organisme a été accrédité comme *Centre local d'aide juridique* par la Commission des services juridiques pour offrir les services prévus à la loi sur l'aide juridique dans les quartiers de la « Pointe » et de la « Petite-Bourgogne ». On demeurait ainsi un organisme indépendant et autonome du réseau gouvernemental, mais on obtenait un statut prévu à la loi de même qu'un financement annuel.

Nous avons donc un double statut et mandat : OBNL de défense des droits et Centre local d'aide juridique.

Nous avons un fonctionnement démocratique et les citoyens et citoyennes des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne ainsi que les organismes communautaires qui interviennent dans ces quartiers sont invités à devenir membres de notre organisme. Les membres participent à la détermination des orientations et à la vie associative entre autres, en exerçant leur droit de vote et de parole lors des activités et assemblées. Nous comptons présentement 176 membres.

Au cours des dernières années, la participation aux assemblées générales a toujours été significative par le nombre de membres et d'observateurs présents. Les assemblées ont aussi très souvent permis d'aborder différentes thématiques reliées à l'accès à la justice et la défense des droits.

En plus des assemblées générales, nous tentons de maintenir nos liens avec la population en général et avec nos membres, que ce soit par les communications écrites (courrier, courriel), l'affichage dans le milieu, le journal local, le site Internet, nos activités collectives, nos services individuels et notre présence dans les lieux de concertation de notre milieu.

Précisons que les services et activités offerts dans le cadre de notre mandat d'OBNL de défense des droits sont disponibles pour toute personne habitant les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, qu'elle soit membre ou non de l'organisme et ce, quel que soit son revenu. Toutefois, les services juridiques individuels, offerts en vertu de la Loi sur l'aide juridique, doivent l'être en conformité avec les critères d'admissibilité prévus à la Loi. Ces services sont offerts sans lien avec le statut de membre de l'organisme pour les personnes habitant nos quartiers d'intervention (Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne).

Pour réaliser les différents volets de sa mission, l'organisme compte sur une équipe engagée et compétente, comprenant les membres du conseil d'administration, les membres du personnel, des stagiaires et étudiants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration comprend 14 postes répartis ainsi : 10 citoyens et de 2 représentants d'organismes communautaires (1 par quartier), le représentant du personnel et le coordonnateur de l'organisme qui lui, n'a cependant pas de droit de vote. Le conseil voit à la mise en œuvre de la mission de l'organisme et des orientations dégagées en assemblée générale annuelle ainsi qu'à la bonne gestion de l'organisme. Cette année, quelques postes sont demeurés ou sont devenus vacants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (membres)

Poste		Fin de mandat
Présidente	Lydia Bertrand-Siebert (<i>représentante du CEDA</i>)	2016
Vice-présidente	Isabelle Drolet	2016 ¹
Secrétaire	Marie-José Corriveau	2015
Trésorière	Micheline Crompt	2015
Administratrice	Sylvie Guyon	2015
Administratrice	Marie-Yves Lemy	2016
Administratrice	Marguerite Métivier	2016
Administrateur	Éric Belzile	2016
Administrateur	Olivier Archambault	coopté en octobre 2014
2 postes vacants		
Organisme communautaire Pointe-Saint-Charles	Conseil des aîné(e)s de Pointe-Saint-Charles représenté par Maria Perez	2016
Organisme communautaire Petite-Bourgogne	CEDA représenté par Lydia Bertrand-Siebert	2016
Représentante du personnel	Danielle L'Écuyer-Labonté	
Coordonnateur par intérim	Stéphane Proulx	

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ont tenu, entre les mois d'avril 2014 et mai 2015, douze (12) rencontres régulières sans compter les rencontres des comités de travail (comité de sélection, comité de négociation des conditions de travail, comité de transition).

Parmi les principaux dossiers traités par le conseil, mentionnons :

- La conclusion du bail de l'organisme au 2533 rue Centre;
- Les conditions de travail des employés (négociation des conventions collectives, conditions du départ à la retraite de Me Ferland et conditions de travail de son remplaçant);
- Recrutement, sélection du personnel;
- Plan de transition;

¹ A démissionné de son poste le 27 avril 2015

- Priorités de travail;
- Campagne de visibilité des Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne;
- Prévisions budgétaires 2014-2015
- Le report de la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique;
- Directives du CCJM (mesures d'austérité);
- Grève sociale du 1er mai 2015;
- Le déploiement de nos activités d'éducation sur les droits;
- Notre offre de service en général;
- La qualité des services;
- La gestion financière et les demandes de financement;
- La gestion du personnel;
- Campagne du *Regroupement des organismes en défense des droits* (RODCD).

Le conseil d'administration s'intéresse aussi aux diverses activités communautaires et enjeux dans nos quartiers afin de s'assurer que notre organisme y contribue selon son mandat.

Les membres du conseil participent en plus des rencontres régulières dans divers comités tels :

- Le comité de sélection du personnel;
- Comité d'évaluation du personnel;
- Le comité de négociation des conditions de travail (renouvellement des deux conventions collectives toujours en cours);
- Un comité spécial pour le recrutement pour le poste de la coordination;
- Comité de transition.

LE PERSONNEL

LA RELÈVE AU SEIN DE L'ÉQUIPE

Notre organisme a été créé en 1970. Il a donc 45 ans cette année. Compte tenu des départs à la retraite des dernières années et des mouvements de personnel, l'équipe est maintenant composée d'un mélange égal de jeunes et de moins jeunes alors qu'il y a à peine 5 ans, la majorité des employés comptait plus de 20 ans d'ancienneté. En 2014-2015, la moitié des employés compte moins de 5 ans d'ancienneté tandis que l'autre moitié en compte beaucoup plus. Cet heureux mélange d'anciens et de modernes au sein d'un organisme unique comme le nôtre constitue un gage de continuité pour l'organisme.

Cette année, deux postes ont dû être comblés, soit un poste d'avocat et un autre, d'adjointe juridique. Le poste d'avocat a été comblé par Me Manuel Jonson tandis qu'il a fallu que trois personnes se succèdent au poste d'adjointe juridique. Dans ce dernier cas, il n'a pas été aisé de combler le poste et cela a entraîné une surcharge de travail pour les personnes en poste qui ont dû consacrer temps et efforts pour accueillir les nouveaux, les former, combler les vacances, etc. Ce poste a finalement été comblé tout récemment par l'embauche de madame Martine Tessier, une personne qui, à partir de janvier 2015, avait fait chez nous un stage bien apprécié en « techniques juridiques ». L'équipe d'employés est donc enfin complète et nous avons le sentiment d'avoir réuni des personnes de grande qualité.

L'une des priorités identifiée l'an passé et mise de l'avant à l'automne lors d'une rencontre tenue entre le personnel et le conseil d'administration avait été la mise sur pied d'un processus formel d'intégration des nouveaux pour faire en sorte que ceux-ci connaissent l'histoire de l'organisme, connaissent sa mission et ses objectifs afin de pouvoir adhérer pleinement et participer en toute connaissance aux objectifs poursuivis.

La somme de travail à accomplir n'a pas permis de terminer ce plan formel d'intégration des nouveaux. L'intégration des nouveaux s'est faite sur le terrain, au quotidien, en suivant une ébauche de plan d'action. Heureusement et compte tenu de la qualité de la plupart des personnes nouvellement engagées, cette intégration s'est faite correctement et aisément. Reste qu'afin d'assurer ce mécanisme de transmission des valeurs de l'organisme, il faudra parfaire au cours des prochains mois ce mécanisme d'intégration des nouveaux.

L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

		Parmi nous depuis...
ADJOINTES JURIDIQUES ²	Danielle Whitford	1982
	Raquel Sanchez	2000
	Jane Chen	2014-2014
	Delphine Kouadio	2014-2015
RÉCEPTIONNISTE	Martine Dieujuste	2009
AVOCATS	Lise Ferland	1989-2014
	Stéphane Proulx ³	1989
	Claude-Catherine Lemoine	Novembre 2012
	Manuel Johnson	2014
STAGIAIRE DU BARREAU PUIS AVOCATE	Edith Tessier-Grenier	2014-2015
RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ (4 jrs/sem.)	Danielle L'Écuyer-Labonté	1981
ORGANISATRICE COMMUNAUTAIRE (3 jrs/sem.)	Pascale Brunet-Gauthier	2012
L'équipe a aussi pu compter, durant certaines périodes, sur l'aide d'étudiants en droit et en techniques juridiques.		

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

MANDAT DE CENTRE LOCAL D'AIDE JURIDIQUE

À titre de Centre local d'aide juridique (nous sommes le seul organisme de ce genre au Québec), notre organisme est accrédité au sein du réseau de l'aide juridique pour offrir dans les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, les services prévus à la Loi sur l'aide juridique en matière de droit civil, administratif et familial. Pour remplir ce volet, notre organisme reçoit annuellement un financement du Centre communautaire juridique de Montréal (CCJM), lequel est responsable de l'organisation et de la répartition des effectifs et des services d'aide juridique pour la région montréalaise.

Pour ce volet de notre mandat, nous devons appliquer les critères de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* pour déterminer l'admissibilité aux services (admissibilité financière et admissibilité selon la nature des services requis). Ces services sont offerts à toutes les personnes admissibles à l'aide juridique qui résident soit à Pointe-Saint-Charles ou à la Petite-Bourgogne et cela, que ces personnes soient membres ou non de notre organisme.

² Madame Martine Tessier, adjointe juridique, a été engagée le 5 mai 2015

³ Directeur par intérim pour un an à compter de juin 2014

QUELQUES STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS INDIVIDUELS

Demandes d'aide juridique traitées							
Dossiers ouverts	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
POINTE-SAINT-CHARLES	485	446	470	492	564	575	540
PETITE-BOURGOGNE	294	297	271	272	335	314	329
Total des dossiers ouverts :	779	743	741	764	899	889	869
MANDATS	201	156	166	158	194	199	237
REFUS	63	62	58	35	54	50	46
Total des demandes traitées	1 043	961	965	957	1 147	1 138	1 152

Pour l'année écoulée, on assiste à une légère hausse des demandes d'aide juridique (hausse de 8,53% de toutes les demandes d'aide juridique traitées). Comme l'an passé, nous avons noté cette année encore les changements dans la population des quartiers que nous desservons. Les reprises de logement, les transformations de duplex en unifamilial, les demandes de rénovations majeures de logements, etc., toutes ces actions chassent la population traditionnelle pour la remplacer par de nouvelles personnes, beaucoup plus fortunées. Ces changements ont parfois un effet sur la nature des demandes traitées par notre équipe. Par exemple, cet embourgeoisement important du quartier Pointe-Saint-Charles se traduit à l'occasion par des demandes de nature juridique qui vont impliquer le partage de patrimoines familiaux importants, des demandes de pensions alimentaires pour conjoints, des demandes en « *enrichissement sans cause* » ou des actions en partage d'immeubles détenus en indivision (des copropriétés indivises par exemple), voire, des demandes relatives à la copropriété divise (condos). Parfois aussi, il s'agit de demandes en matière familiale qui impliquent des régimes matrimoniaux étrangers où des notions de droit international privé doivent être appliquées.

Cette année, nous avons aussi été en mesure d'offrir des services juridiques en matière de droit des accidents de travail grâce à l'arrivée du nouvel avocat. En effet, dans le passé nous traitions peu ou pas de dossiers en matière d'accident de travail, étant donné que nous n'avions pas d'avocat spécialisé en ce domaine, ce qui n'est maintenant plus le cas.

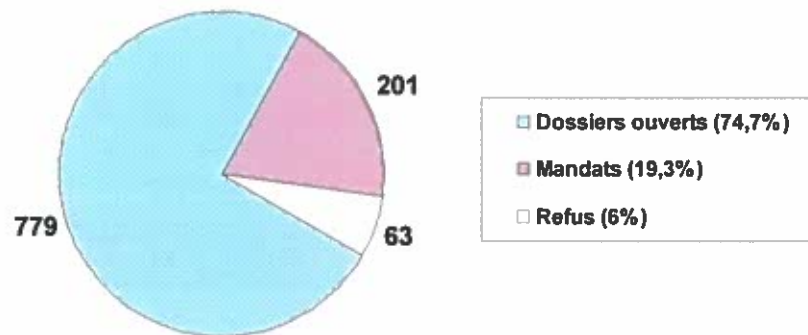
Reste que dans l'ensemble, nous avons traité en 2014-2015 le même type de dossiers que par le passé, à savoir beaucoup de dossiers en droit social et beaucoup de dossiers en droit de la famille.

Les refus d'aide juridique que nous avons émis au courant de la dernière année l'ont été surtout pour des motifs financiers. Soit que les personnes ont un revenu dépassant le seuil d'admissibilité ou qu'elles ne sont pas en mesure de payer le montant requis en vertu du volet avec contribution.

Précisons que nous n'offrons aucun service en matière de droit pénal et criminel, droit de l'immigration et de la jeunesse. Ces services sont dispensés par des bureaux spécialisés du réseau de l'Aide juridique.

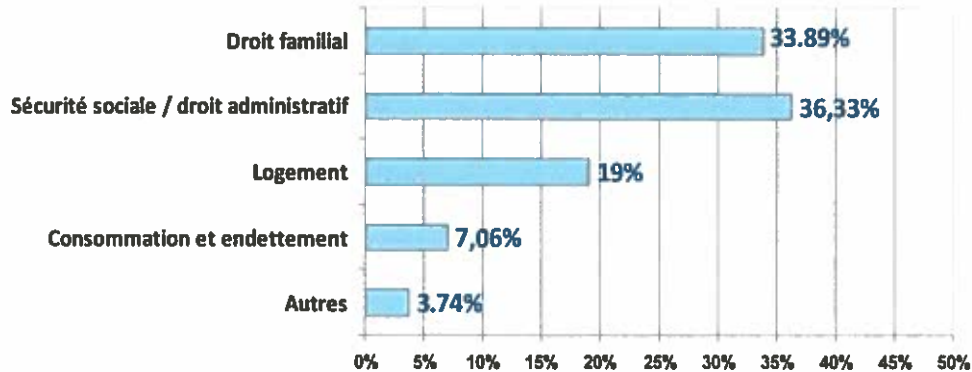
RÉSUMÉ DE L'ENSEMBLE DES DEMANDES 2014-2015

1 043 demandes traitées



RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON LES SECTEURS DE DROIT

2014-2015



SERVICES AJOUTÉS À LA LOI SUR L'AIDE JURIDIQUE EN 2013 ET 2014

On se souviendra que parmi les mesures incluses dans le *Plan accès justice* déposé au printemps 2012 par le ministre de la Justice de l'époque Jean-Marc Fournier, de nouveaux services étaient ajoutés à la Loi sur l'aide juridique. Ces nouveaux services visaient surtout à faciliter l'accès à la justice pour les familles.

Une autre particularité de ces nouveaux services est le fait qu'ils sont offerts à toute la population, quel que soit son revenu, à coût abordable et en demeurant gratuits pour les personnes admissibles à l'aide juridique gratuite. Nous parlons ici du *Service d'aide à l'homologation d'ententes en matière familiale* (SAH) disponible depuis novembre 2013 et du *Service d'aide à la révision des pensions alimentaires* (SARPA) disponible depuis avril 2014.

LE SAH

Le Service d'aide à l'homologation (SAH) s'adresse aux personnes qui s'entendent pour apporter des modifications à un jugement existant relatif à :

- La garde, les droits d'accès, la pension alimentaire d'un enfant;
- La pension alimentaire d'un enfant et d'un conjoint (ou d'un ex-conjoint).

Pour obtenir ce service, le montant total à payer pour les deux parties est de 527 \$ et comprend les droits de greffe et les honoraires. Ce service est rendu via les bureaux d'aide juridique et les personnes n'ont pas à se présenter au tribunal pour l'obtention d'un nouveau jugement. Le traitement de ces dossiers est fait en accéléré par la Cour et le jugement est reçu par la poste.

LE SARPA

Depuis le 1^{er} avril 2014, le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires (SARPA) permet aux parents de modifier le montant d'une pension alimentaire pour enfant mineur de façon administrative. Ce service est administré par la Commission des services juridiques. Encore là, le coût du service est minime.

Ce service évite aux parents de devoir retourner devant la Cour et d'encourir des frais importants pour réviser le montant d'une pension alimentaire lorsque surviennent des changements de situation.

Pour plus d'informations :

- le service téléphonique 1-855-leSARPA (1-855-537-2772) ou, pour la région de Montréal, avec le 514 873-3563;
- le site Internet: www.sarpacebec.ca.

À date, malheureusement, peu de publicité ayant été faite pour ces services par l'aide juridique, peu de personnes savent que ces services existent et concrètement, nous n'avons pas eu à traiter de pareilles demandes dans la dernière année. Cela est malheureux, car il s'agit d'un service utile qui gagnerait à être largement connu.

DOSSIERS JURIDIQUES D'INTÉRÊT DANS LESQUELS NOUS AVONS AGI EN 2014-2015

IVAC (INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS)

- Nous avons obtenu réparation pour une victime d'acte criminel infectée par le VIH;
- Nous avons obtenu compensation et fait reconnaître le lien de causalité entre la fibromyalgie et des abus physiques et sexuels subis dans l'enfance⁴.

⁴ Cette cause a été portée en révision pour vice de fond par l'IVAC et malheureusement les procédures se poursuivent toujours.

LOGEMENT

- Nous avons obtenu en appel que soit cassé un jugement de la Régie du logement qui résiliait le bail de notre client au motif qu'il n'avait pas payé son loyer le premier jour du mois;

AIDE SOCIALE

- Nous avons obtenu l'annulation d'une réclamation pour vie maritale en démontrant que les personnes visées cohabitaient essentiellement pour des raisons humanitaires, d'entraide et n'étaient donc pas des conjoints;
- Nous avons obtenu l'annulation d'une réclamation pour vie maritale entre gens mariés;
- Nous avons obtenu l'annulation d'une réclamation fondée sur la réception de montants de pension alimentaire pour enfants prétendument versés par le père de l'enfant;
- Nous avons obtenu l'annulation d'une réclamation pour dons répétitifs en démontrant que l'argent versé par les parents d'un prestataire constituait un prêt dans un contexte d'entraide familiale et non pas un don;
- Nous avons obtenu la reconnaissance de contraintes sévères à l'emploi pour plusieurs personnes à l'aide sociale;
- Nous avons porté en révision judiciaire devant la Cour Supérieure du Québec une décision du Tribunal administratif du Québec en matière de vie maritale, décision qui déclarait que deux personnes formaient un couple au sens de la loi et qui les condamnait à rembourser des prestations d'aide sociale;
- Nous avons demandé à la Cour d'appel du Québec la permission d'en appeler de cette décision défavorable de la Cour Supérieure.

DROIT DE LA FAMILLE

- Nous avons obtenu l'annulation d'un mariage au motif que le consentement au mariage n'avait pas été donné librement et volontairement, mais plutôt sous la crainte de menaces et de violences;
- Nous avons obtenu le retour d'un jeune enfant à Montréal afin de le réunir avec son parent alors qu'on refusait dans un autre pays de le ramener;
- Nous avons réussi à désamorcer des situations conflictuelles et conclure des ententes dans des dossiers qui avaient pris des allures de guerre judiciaire.

DIVERS

- Nous avons obtenu que soit délivré un permis de gardien de sécurité à une personne dont le permis *d'agent de gardiennage* avait été refusé par l'autorité compétente;
- Nous avons fait reconnaître un enfant admissible à la prestation pour enfants handicapés du gouvernement du Canada rétroactivement à l'année 2008;
- Nous avons obtenu le rétablissement de la fourniture d'électricité qui avait été interrompue illégalement par Hydro Québec.

AUTRES ACTIVITÉS JURIDIQUES

- Un avocat du bureau fait partie du comité de liaison de la Régie du logement;
- Un avocat du bureau fait partie du comité de droit administratif de l'Aide juridique.

AUTRES SERVICES OFFERTS PAR NOTRE ÉQUIPE

Nous continuons à offrir un service journalier d'information de base (par téléphone ou directement au bureau). Nous répondons ainsi à environ 700 demandes d'information par année. À noter qu'il ne s'agit pas de consultations juridiques complètes, mais bien d'un service d'information, voire de référence, qui permet d'évaluer avec les personnes, la nature de leur problème et l'urgence de la situation. Lorsque nous ne pouvons répondre à la demande, nous dirigeons les personnes vers les ressources appropriées.

Pour les personnes non admissibles à l'aide juridique et qui ne peuvent assumer les frais d'avocats, nous avons répertorié les ressources et documents disponibles. Ces renseignements sont disponibles sur notre site Internet www.servicesjuridiques.org ou à nos bureaux.

Nous offrons un service de commissaire à l'assermentation sur rendez-vous. Nous apportons soutien et conseils à plusieurs organismes communautaires qui sont aux prises avec des questions d'ordre juridique, souvent en lien avec leur statut d'OBNL.

Nous apportons aussi un soutien aux intervenants communautaires, travailleurs sociaux, infirmières, etc., œuvrant dans des organismes de nos territoires d'intervention afin de les soutenir dans leurs démarches auprès de citoyens lorsque des questions juridiques sont en jeu. Nous avons également une entente de service avec la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles selon laquelle nous leur fournissons certains services juridiques.

Bien souvent, nous réalisons que les problématiques et les besoins des personnes qui nous sollicitent dépassent le seul aspect juridique de la demande de services. Dans nos interventions avec ces personnes requérant nos services, nous tentons d'abord de les rassurer et de les mettre en lien avec les organismes ou ressources adéquates œuvrant dans nos quartiers. Ceci évidemment, avec leur consentement, en respectant les règles de confidentialité, mais dans une perspective de soutien global à la personne.

CAMPAGNE DE VISIBILITÉ ET DE PROMOTION

Tel que décidé en assemblée générale en 2014, l'une des priorités de cette année a été de développer une campagne de visibilité pour notre organisme. Le but était de faire connaître l'ensemble de nos volets à la population (juridique, éducation populaire, défense des droits collectifs et luttes locales et nationales).

L'un des postulats de cette campagne était d'aller au-devant des gens, là où ils sont, plutôt que d'attendre qu'ils viennent à nous. On voulait aussi mener une campagne de visibilité dans l'action c'est-à-dire de faire en sorte, dans la mesure du possible, que nos actions au quotidien soient magnifiées le plus possible. Nous avons donc été présents dans quantité d'événements publics dans nos quartiers.

Un autre volet de cette campagne a été la création d'outils de promotions, à savoir des affiches et panneaux décrivant notre mission, nos objectifs, nos services offerts, notre statut particulier d'OBNL, les principes de l'aide juridique et comment devenir membre de notre organisme. Des panneaux informatifs ont été conçus par des membres de l'équipe qui ont notamment profité du talent artistique de l'organisatrice communautaire. Ces panneaux, de même qu'une grande bannière au nom de l'organisme, sont maintenant affichés dans notre salle d'attente ainsi qu'un panneau double (panneau sandwich) posté près du trottoir dans l'entrée principale du bureau qui indique nos domaines de droit (divorce, aide sociale, logement, etc.). Ces affiches sont aisément transportables et peuvent donc servir de supports visuels informatifs lorsque nous donnons des ateliers ailleurs qu'à nos locaux. Dans le même ordre d'idées, nous pensons refaire notre dépliant d'information avec la même identité visuelle que ces nouveaux panneaux.

Dans cet esprit de campagne de promotion dans l'action, nous avons décidé d'être présents, une fois par mois, à « Partageons l'espoir » lors de journées de distribution de denrées alimentaires afin de donner des consultations juridiques gratuites aux personnes présentes sur les lieux qui attendent de recevoir leurs provisions.

Tout au long de l'année, nous avons donc eu le souci de faire en sorte que nos actions soient publicisées et que nos idées ou prises de position soient divulguées. Aussi, nous avons écrit des lettres aux journaux, aux élus, dénoncé les politiques d'austérité en Aide juridique notamment, nous avons pris part à des conférences de presse, dénoncé publiquement le report de la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique ainsi que les changements annoncés au règlement sur l'aide sociale. Nous avons rédigé et diffusé des communiqués de presse. Nous avons rédigé des commentaires destinés aux ministres responsables suite à la publication de modifications réglementaires. Nous avons donné des entrevues à la radio (Radio-Canada première chaîne et CPAM Radio Union, émission *l'Après-midi express*) et avons ponctuellement et régulièrement alimenté notre site web www.servicesjuridiques.org de nouvelles juridiques ou en lien avec notre pratique, le droit des pauvres et les préoccupations du milieu (par exemple : *l'aide sociale qui réclame de l'argent à des mendiants; dénonciation tardive d'abus sexuels; hausse de la compétence à la Cour des petites créances; les délais à la Régie du logement...*). Nous avons également participé à l'émission de télévision *Justice citoyenne* sur les ondes de CanalTV09Laval, émission consacrée entièrement à notre organisme (<http://youtu.be/8ZfONSGpIPQ>).

Localement, nous avons publié des annonces dans la Voix populaire (annonces ponctuelles de nos activités) et envoyé l'information sur nos activités aux babillards communautaires de :

POINTE-SAINT-CHARLES :

- Bulletins des groupes;
- Envoi sur la liste quartier d'Action-Gardien.

PETITE-BOURGOGNE :

- Journal Vue sur la Bourgogne;
- Liste courriel via la Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé.

Nous avons fait des envois postaux, distribué nos dépliants et documents dans les sacs à dos via le projet *Informel* (distribution de nos dépliants des *Jeudis de la justice* dans les sacs à dos des élèves des écoles Jeanne-Leber, Saint-Gabriel et Charles-Lemoigne). Nous avons associé le plus possible le nom de notre organisme à d'autres luttes, notamment lors de nos participations aux conférences de presse.

Nous avons aussi maintenu l'offre de documentation juridique gratuite – sur divers sujets – disponible au bureau (dépliants et matériel relié aux sessions d'information). Nous avons maintenu nos communications

avec nos membres et la population en général, pour informer de nos services, activités et informations sur divers sujets tant par envoi postal que par courriel.

Nous avons tenu des kiosques d'information à l'occasion de différentes activités. Nous avons fait l'affichage et la diffusion pour chacune des activités des *Jeudis de la justice* dans les lieux publics et les organismes des deux quartiers. Nous avons également diffusé nos activités via les outils de communication de la Table de concertation Action-Gardien, le bulletin des groupes *La Pointe s'affiche*, les rencontres régulières de la Table ainsi que de la Table de concertation de la Petite-Bourgogne (Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé).

Outre la liste d'activités et d'événements communautaires auxquels nous avons participé, notre campagne de visibilité s'est aussi faite à travers notre programmation des *Jeudis de la justice*. À titre d'exemple, notre souper-causerie sur l'aide juridique à la Petite-Bourgogne le 26 février dernier a permis de renforcer les liens avec les organismes communautaires et les résidents de Petite-Bourgogne. Lors de la mobilisation pour cette activité, l'organisatrice communautaire a eu l'occasion d'entrer en contact avec plusieurs intervenants du quartier et de clarifier avec eux ce que font les *Services juridiques*. Quant à l'activité sur l'IVAC (le 23 avril 2015), cela nous a permis de faire savoir que dans les nombreux services que nous offrons, nous pouvons entre autres accompagner les gens dans leurs démarches avec l'IVAC.

ANIMATION AU BUREAU (BABILLARD, ACCUEIL, ETC.)

Cette année nous avons eu une exposition sur la sécurité alimentaire à Petite-Bourgogne et Pointe-Saint-Charles et de nouveaux panneaux d'informations sur les *Services juridiques communautaires* et l'aide juridique ont été installés.

Nous avons emprunté des panneaux informatifs réalisés par la Coalition de la Petite-Bourgogne sur différents organismes qui offrent des services alimentaires : jardins, marchés publics, dépannage alimentaire, etc. Du côté de Pointe-Saint-Charles, le comité en sécurité alimentaire nous a prêté une magnifique carte qui regroupe l'information sur les différents organismes qui offrent des services alimentaires (la carte était aussi disponible en format papier et les gens ont pu l'apporter avec eux). De plus, le Club populaire des consommateurs nous a prêté des panneaux expliquant différentes facettes de leur organismes : jardins collectifs, épicerie et marché solidaire, cuisines collectives, etc.

DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

LES ACTIVITÉS D'INFORMATION, D'ÉDUCATION AUX DROITS, L'ACCÈS À LA JUSTICE ET LA DÉFENSE DES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

La mission de notre organisme est d'œuvrer à la reconnaissance, la protection et la défense des droits économiques et sociaux pour les populations défavorisées. Nous défendons au jour le jour des personnes vulnérables, aux prises avec des situations de déni de droits et plus que jamais, en cette année marquée par l'austérité à outrance, nous constatons la fragilité du filet de protection sociale.

Notre pratique de défense de droits individuels se complète par des actions collectives, des activités d'éducation populaire et aussi des activités de mobilisation et de revendication plus politiques.

Ce volet de nos interventions se déploie sous diverses formes. La coordination de ce travail est assurée conjointement par la coordination du bureau et l'organisatrice communautaire. Les activités de la dernière année seront décrites plus amplement dans les pages suivantes.

ACTIVITÉS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Résumé

- 7 Jeudis de la justice, incluant un après-midi Portes ouvertes;
- 13 ateliers dans les groupes (des groupes variant de 4 à 70 personnes);
- Environ 250 personnes ont participé aux différentes activités.

LES « JEUDIS DE LA JUSTICE »

Il s'agit de conférences/ateliers portant sur divers sujets visant la diffusion, la vulgarisation et l'appropriation de notions juridiques ou de sujets d'intérêt sociopolitique. Nous tentons d'identifier des sujets qui répondent aux besoins et préoccupations de la population desservie. Ces activités sont généralement données par les membres de notre équipe, mais parfois, selon les thématiques identifiées, nous faisons appel aux compétences de collègues ou de spécialistes provenant de l'extérieur.

Nous tentons ainsi de donner aux personnes qui assistent à ces rencontres, des moyens de faire respecter leurs droits ainsi qu'une meilleure compréhension de certains rouages du système judiciaire.

7 Jeudis de la justice

2 octobre	<p>Portes ouvertes <i>Comprenant 2 minis ateliers :</i> - Recherche d'informations juridiques sur Internet - J'ai un emploi et j'ai accès à l'aide juridique !?</p> <p>L'équipe des <i>Services juridiques</i> et une avocate invitée pour consultation en droit criminel : Me Francesca Cancino</p>
16 octobre	<p>La garde partagée de nos enfants : aspect légaux et psychosociaux</p> <p>Conférenciers : Madame Lorraine Filion et Me Stéphane Proulx, Services juridiques</p>
22 novembre	<p>Testaments, successions et aide sociale</p> <p><i>Organisé en collaboration avec Alpha pop du comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (CEDA) et l'Organisation d'aide au sans-emploi (ODAS).</i></p> <p>Conférencière : Me Claude-Catherine Lemoine, Services juridiques</p>
26 février	<p>Souper-causerie : L'aide juridique</p> <p><i>Organisé en collaboration avec le comité d'éducation aux droits.</i> Table d'information : Le Centre de justice de proximité, Solutions juste et le POPIR</p> <p>Conférencières : Me Claude-Catherine Lemoine et Pascale Brunet, Services juridiques</p>
23 avril	<p>L'IVAC et l'indemnisation des victimes d'agressions sexuelles <i>Organisé dans le cadre des activités Autour du 8 mars.</i></p> <p>Conférencières : Marie-Josée Béliveau, Action-Gardien ; une intervenante de Trêve pour Elles (membre du Regroupement québécois des CALACS) et Me Manuel Johnson, Services juridiques</p>

7 mai	Santé mentale et justice : Garde forcée en établissement <i>Organisé en collaboration avec le Comité santé mentale d'Action-Gardien dans le cadre de la semaine nationale de la santé mentale.</i> Conférenciers : Kevin Boire et Linda d'Action autonomie
à venir 18 juin 2015	Les avocats dans le Parc L'équipe des <i>Services juridiques</i>

ATELIERS DANS LES GROUPES COMMUNAUTAIRES

À la demande d'organismes et groupes communautaires, nous offrons aussi, sur demande, des activités d'information sur des sujets à partir des besoins exprimés par leurs membres. Nous avons parfois conçu des présentations spécifiques en fonction de leurs besoins. Nous avons aussi une banque d'ateliers que les groupes peuvent explorer pour identifier des activités de formation. Cette banque d'ateliers est mise à jour chaque année et nous la faisons circuler auprès de nos organismes partenaires et dans les tables de concertation de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.

Les demandes varient en nombre d'année en année. Nous tentons de répondre à la demande en fonction de nos disponibilités.

13 ateliers dans les groupes communautaires

30 juillet	Activité sur les droits des locataires au Carrefour d'éducation populaire
4 décembre	Testaments Animé par Me Claude-Catherine Lemoine à Paradoxe
11 décembre	Suivi du Jeudi de la justice sur les testaments Animé par Me Claude-Catherine Lemoine avec le groupe en alphabétisation du CEDA
9 janvier	Confidentialité et renseignements personnels Animé par Me Manuel Johnson aux bureaux des <i>Services juridiques</i> pour le Centre des aînés de Pointe-Saint-Charles et les membres de la Table Action-Gardien
29 janvier	Bon voisinage Animé par Me Manuel Johnson au Centre des aînés de Pointe-Saint-Charles
11 février	Présentation des activités d'Autour du 8 mars A.G. d'Action Gardien par Pascale Brunet et Marie-Josée Béliveau
17 février	Droit des locataires Animé par Me Manuel Johnson Mardi discussion madame Prend Congé
17 mars	Testaments Animé par Me Claude-Catherine Lemoine Mardi discussion madame Prend Congé
31 mars	Les changements annoncés à l'Aide Sociale Animé par Me Stéphane Proulx Mardi discussion madame Prend Congé
1er mai	Coupes à l'aide sociale et austérité Animé par Me Stéphane Proulx au Carrefour d'éducation populaire
1er mai	Coupes à l'aide sociale et austérité Animé par Me Manuel Johnson Thé de l'austérité à la Coalition de la Petite-Bourgogne

7 mai	Séjours à l'étranger et droit aux prestations Animé par Me Stéphane Proulx Café-rencontre du CEDA
22 mai <i>activité annulée</i>	Couper à l'aide sociale et austérité Animé par Me Manuel Johnson Camp du FRAPRU

AUTRES ACTIVITÉS DE DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

COMITÉ D'ÉDUCATION AUX DROITS

Lors de l'assemblée générale 2014, nous avons annoncé la création du comité d'éducation aux droits; ce comité fait partie du volet d'accès à la justice et à l'accès aux droits. Le but du comité est de permettre et de favoriser la participation citoyenne aux activités de l'organisme. Ce comité est mis à contribution pour identifier des sujets d'ateliers pour les *Jeudis de la justice*, proposer des activités, discuter d'enjeux reliés à la justice ou donner un coup de main pour des envois postaux ou autres activités.

C'est un espace où les résidents de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne et les travailleurs des organismes communautaires de ces quartiers peuvent s'impliquer aux *Services juridiques communautaires*. Ensemble, nous travaillons à rendre l'information juridique accessible à toute la population de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne (même pour celles et ceux qui ne sont pas admissibles à l'aide juridique).

Il y a eu 5 rencontres du comité cette année, à chacune de ces rencontres, de nouvelles personnes étaient présentes. Les gens ont souvent plusieurs questions sur le travail de notre organisme. Au fil des rencontres s'est formé un petit noyau de 4 personnes (2 citoyens, 2 travailleurs communautaires et l'organisatrice communautaire de l'organisme).

Ces rencontres ont permis de nourrir le travail de l'organisatrice communautaire. À titre d'exemple, le souper-causerie sur l'aide juridique organisé dans le cadre des *Jeudis de la justice* était une proposition du comité qui désirait voir notre organisme être plus présent dans ce quartier. Autre exemple, une participante nous a fortement suggéré de créer des liens avec le journal *Community Contact*, un journal destiné à la communauté noire du Québec. Ce journal a par la suite publié l'article écrit par Me Manuel Johnson sur le *Negro Community Center (NCC)* « *Urgent call to action on NCC⁶* ».

Prochainement, le comité fera une tournée des organismes communautaires et des petits commerces de Petite-Bourgogne pour aller porter de la documentation sur les *Services juridiques communautaires* et en profiter pour faire connaître davantage le travail de l'organisme.

Le comité a encore plusieurs idées d'activités à proposer et sans doute que certaines d'entre elles pourront se réaliser au cours de l'année 2015-2016, notamment :

- Faire un atelier pour les gens qui se représentent seuls à la Cour;
- Assurance juridique : qu'est-ce que c'est?
- City Housing & Housing rights;

⁶ <http://montrealcommunitycontact.com/urgent-call-to-action-on-ncc/>

- CSST : comment est-ce que ça fonctionne?
- Conciliation des comptes : un service gratuit du Barreau (sur la surfacturation des avocats);
- Droit de la consommation et la politique d'exactitude des prix (idée de faire cette activité dans le temps des fêtes);
- Rencontres où les gens pourraient discuter informellement d'enjeux liés aux droits.

Nous espérons que d'autres gens se joindront au comité afin de faire bourgeonner le travail et l'éducation aux droits!

AUTRES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION AUX DROITS

Outre les *Jeudis de la justice* et des ateliers dans les groupes, il est important pour les *Services juridiques* d'être présent lors des activités communautaires organisées par d'autres organisations et de participer aux luttes sociales qui touchent les gens qui fréquentent notre organisme. Cela permet aux résidents de Pointe-Saint-Charles et de Petite-Bourgogne de voir les membres de notre équipe en dehors des moments où ils viennent chercher des services juridiques dans nos bureaux. Bref, cela permet de renforcer la confiance et tricoter nos liens avec les gens... tout en augmentant la visibilité de notre organisme.

Septembre

- 6: Festival de la Petite-Bourgogne (kiosque)
- 9: Portes ouvertes Madame prend congé (présence, échanges & distribution de dépliants)
- 10: Petit-déjeuner de la rentrée à Action-Gardien (présentations de nos activités)
- 10: Rencontres des parents : École Jeanne-Leber (distribution de dépliants via Informel)
- 18: Rencontre des parents : École Charles-Lemoine (distribution de dépliants)
- 25: Rencontre des parents : École Saint-Gabriel (distribution de dépliants via Informel)
- 25: Manifestation À qui la Pointe? & repas communautaire (kiosque)
- 30: Bannière et Conférence de presse Carrefour (présence de l'équipe)

Octobre

- 15: AGA du Welfare Rights Committee (présence)
- 23: Manifestation Régie du lentement (participation à la conférence de presse & présence)
- 31: Manifestation contre l'austérité (présence et bannière)

Novembre

- 17: Manifestation « Fermé pour cause d'austérité » (présence et bannière)
- 26: Assemblée sur le logement à Petite-Bourgogne (présentation des SJC)
- 26: Journée de réflexion sur la conjoncture de la TROVEP (présence)

Décembre

- 3: Marché de Noël du Club populaire des consommateurs (table d'information)
- 17: Présentation des SJC au Centre des aînés de Pointe-Saint-Charles (présentation)
- 18: Repas de Noël de la Coalition de la Petite-Bourgogne (présence)

Janvier

- 12: Table d'information durant la distribution à Partageons l'espoir (kiosque)
- 13: Portes ouvertes Madame prend congé (présence, échanges & distribution de dépliants)
- 20: Pizza-Austérité organisé par le comité défense des droits (présence de toute l'équipe)

Février

- 9: Table d'information durant la distribution à Partageons l'espoir (kiosque)
- 18: Gala de la Petite-Bourgogne (présence et bannière)
- 25: Marche contre l'austérité à Pointe-Saint-Charles (présence)

Mars

- 6: Conférence de presse sur les coupes à l'aide sociale CASC (participation)
- 25: Rencontre montréalaise des groupes de défense collective des droits (présence)

Avril

- 2: Manifestation nationale contre l'austérité (présence)
- 27: Conférence de presse dénonçant le programme Objectif Emploi (présence)

Mai

- 1^{er}: Grève sociale (grève, manifestation, animation d'ateliers, distribution de dépliants)
- 5: Rallye Santé Mentale de Pointe-Saint-Charles (présence, échanges & distribution de dépliants)
- 8: Soirée solidarité au Carrefour d'éducation populaire (présence et distribution de dépliants)
- 22: Camp du FRAPRU (présence, atelier et distribution de dépliants)

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE

HAUSSE DES SEUILS D'ADMISSIBILITÉ FINANCIÈRE À L'AIDE JURIDIQUE

Nous avons créé en 2007 la *Coalition pour l'accès à l'aide juridique* (regroupement provincial) qui vise l'amélioration de la Loi sur l'aide juridique et qui regroupe un grand nombre d'organismes communautaires, de groupes syndicaux, d'acteurs du monde de la justice et de la société civile pour défendre la Loi sur l'aide juridique et pour en obtenir des améliorations significatives afin de garantir un réel accès à la justice. Même après 8 ans d'existence, la pertinence de cette coalition demeure et rappelons que notre organisme agit comme porte-parole de la Coalition et lieu de coordination.

La revendication principale de la Coalition était axée sur l'amélioration de l'admissibilité financière à l'aide juridique étant donné que les seuils d'admissibilité étant tellement bas qu'il s'agissait là du principal facteur d'exclusion des personnes aux différents services.

Grâce aux efforts et au travail de cette Coalition, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont finalement été augmentés en janvier 2014. Il s'agissait là de la hausse la plus significative depuis quelques années. Avec cette hausse, une personne seule touchant des prestations de la sécurité de la vieillesse avec le maximum du supplément de revenu garanti avait enfin accès à des services d'aide juridique gratuits.

Cette augmentation des seuils devait se poursuivre pour faire un « bond de géant » de telle sorte qu'au 1^{er} juin 2015, une personne touchant le salaire minimum (35 heures/semaine) allait pouvoir enfin bénéficier de l'aide juridique gratuite, ce qui n'est toujours pas le cas à l'heure actuelle, mais qui était le cas et le principe de base au moment de l'adoption de la Loi sur l'aide juridique en 1972.

Cette hausse historique des seuils d'admissibilité qui devait être effective le 1^{er} juin 2015 avait été annoncée en grandes pompes à l'automne 2013 par le ministre de Justice de l'époque, Me Bertrand St-Arnaud. Non seulement cette hausse avait-elle été annoncée, mais elle avait même fait l'objet d'un décret (numéro 1280-2013 du 4 décembre 2013) valablement publié à la Gazette officielle du Québec.

Craignant que cette hausse ne soit sabordée par le gouvernement actuel dans la foulée des mesures d'austérité mises de l'avant à compter du printemps 2014, la Coalition publiait en juin 2014 un communiqué de presse intitulé : *AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE Le gouvernement maintiendra-t-il le cap?* dans lequel elle rappelait au gouvernement l'importance de la question de l'accès à la justice et du maintien de la hausse des seuils.

Malheureusement, le 25 février dernier, on pouvait lire ceci sur le fil de presse du gouvernement : « *Le gouvernement du Québec maintient la hausse prévue des seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique qui entrera en vigueur le 1er janvier 2016* ». Une lecture distraite du titre de ce communiqué de presse nous donnait l'impression que l'appel de la Coalition avait été entendu par la ministre de la Justice, Me Stéphanie Vallée. Or, une lecture le moins attentivement du communiqué révélait que le gouvernement n'annonçait en réalité rien de moins qu'un report de la hausse des seuils, report de 7 mois, de juin 2015 à janvier 2016.

Consternée de réaliser que la hausse promise et attendue depuis plus de 30 ans allait encore être reportée, la Coalition publiait le jour même un communiqué de presse déplorant cette remise. Pour la Coalition, le fait de remettre à plus tard une chose aussi importante, promise et attendue que la hausse des seuils constituait un véritable déni de justice. Dans son communiqué, la Coalition employait l'expression anglaise « *justice delayed, justice denied* » pour traduire son ressentiment. Le porte-parole de la Coalition et coordonnateur par intérim de notre organisme, Me Stéphane Proulx, a alors donné deux entrevues à la radio sur cet enjeu.

Réunie en comité de coordination le 1^{er} avril 2015, la Coalition décidait de maintenir la pression sur la ministre de la Justice afin de lui signifier l'importance de la hausse des seuils. Suite à la publication, le 25 février 2015 à la Gazette officielle du Québec des modifications réglementaires consacrant le report de la hausse, la Coalition décidait de manifester à la ministre de la Justice son insatisfaction face à ce report proposé de la hausse des seuils.

Lors de cette réunion, la Coalition a décidé de rester vigilante sur cette question des seuils d'admissibilité à l'aide juridique et elle diffusera sous peu à ses membres un bulletin d'information sur les démarches entreprises. Au besoin, la Coalition organisera à l'automne une réunion de ses membres afin d'assurer que cette hausse des seuils ne sera pas à nouveau remise aux calendes grecques.

Malheureusement, au final, le report de la hausse des seuils signifie que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique auront été inchangés pendant deux ans, soit depuis le 1er janvier 2014.

ACTIVITÉS POUR UNE AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE

Outre notre participation active au sein de la *Coalition pour l'accès à l'aide juridique*, nous avons participé au *Forum annuel des cliniques juridiques* qui réunissait des regroupements d'organismes communautaires de justice. Le Forum comportait quatre présentations :

1. Les petites créances avec le juge Audet (impact de la hausse des seuils à 15 000 \$ quant à l'accessibilité de la justice);
2. Les attentes des usagers des cliniques en ce qui concerne l'information juridique (Me Blanchette d'Option consommateurs);
3. Les bonnes pratiques en gestion de projet (Me Allard de SOQUIJ);
4. Grand projet de recherche en accès à la justice (Pierre Noreau de l'observatoire droit et justice) visant 4 grands thèmes : attente sociale et conscience de droit; mesures d'accès à la justice; pratiques juridiques controversées ; construction sociale de la différence.

MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'AIDE SOCIALE

L'austérité qui, *comme par hasard, frappe d'abord les plus pauvres de nos sociétés*⁶, s'est notamment manifestée en 2015, avec toute sa virulence en matière d'aide sociale. En effet, le 15 janvier 2015, un projet de règlement signé par le ministre d'alors de l'Emploi et de la Solidarité, monsieur François Blais, était publié à la Gazette officielle du Québec.

Prétextant vouloir assurer « *une plus grande équité entre les prestataires d'une aide financière de dernier recours, mais aussi entre les prestataires d'une aide financière de dernier recours et les travailleurs à faible revenu* », ce projet de règlement contenait en fait 5 mesures calquées sur les préjugés prévalant généralement à l'égard des personnes assistées sociales :

1. Limitation de la durée des séjours à l'extérieur du Québec;
2. Perte de l'exemption pour revenu de travail si rémunération non déclarée;
3. Nouvelle comptabilisation des revenus de chambres et partage de logement;
4. Nouvelle valeur d'exemption des immeubles;
5. Prestation de 200 \$ par mois (au lieu de 747 \$) pour personnes en désintoxication.

Dès l'annonce de ce changement aux dispositions de l'aide sociale, nous avons décidé d'agir en concertation avec les organismes locaux et nationaux en matière de défense des personnes assistées sociales afin de dénoncer ce projet de règlement et obtenir des bonifications au programme plutôt que des reculs.

Des rencontres ont eu lieu entre notre organisme, le Projet Genèse, l'ODAS, la Ligue des droits et libertés, le Welfare rights committee et le Front commun des personnes assistées sociales afin de rédiger d'une même voix un argumentaire destiné au ministre pour dénoncer ce projet de modification qui allait faire reculer les droits des personnes pauvres. Un document volumineux en a résulté. Le document contenait à la fois une argumentation juridique, des témoignages de personnes directement affectées par les mesures proposées ainsi qu'une liste de revendications de droit pour les personnes assistées sociales (abolition de la comptabilisation des pensions alimentaires pour enfants, versement d'un revenu de base minimum garanti, abolition de la notion de conjoints, etc.). Ce document a ensuite été communiqué au ministre Sam Hamad, alors nouvellement nommé comme ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le 6 mars 2015, nous prenions part avec de nombreux groupes de défense des droits à une conférence de presse sous le thème « *le nouveau ministre Sam Hamad interpellé pour annuler les coupes prévues à l'aide sociale* ».

Ignorant totalement nos représentations et celles de plusieurs autres groupes, le 7 avril 2015, le ministre Hamad, au lieu de bonifier sa mouture, adoptait une version finale encore pire et plus cinglante de son nouveau règlement. Ainsi, avec ces nouvelles dispositions ayant maintenant force de loi, la durée des séjours à l'extérieur du Québec est limitée, pour les personnes à l'aide sociale, à 7 jours maximum dans un

⁶ Tiré de « L'austérité, ça ne marche pas! », texte de Lise Payette, paru le 30 janvier 2015 dans le journal *le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/430332/l-austerite-ca-ne-marche-pas>

mois ou 15 jours cumulatifs dans un mois. Toutes les autres mesures décrites dans le projet de règlement sont également reprises sans aucun assouplissement, sans aucun discernement.

Notre organisme tentera de contester ces nouvelles mesures devant les instances administratives et judiciaires et continuera à agir en concertation avec les groupes de défense des personnes assistées sociales afin de faire valoir les droits, les aspirations et la dignité des personnes vulnérables.

AUTRES ACTIONS DE DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

AUTOUR DU 8 MARS

Le collectif *Autour du 8 mars* désire organiser divers événements et ateliers afin de mettre la lumière sur les enjeux qui touchent tout particulièrement les femmes. Cette année, les activités ont été organisées dans la foulée de la Marche mondiale des femmes 2015 et les *Services juridiques* se sont à nouveau impliqués dans ce comité.

Outre notre participation aux réunions d'organisation et à l'élaboration du calendrier d'activités, nous avons organisé un *Jeudi de la justice* sur l'IVAC et les agressions sexuelles. De plus, nous avons aidé à la planification de l'activité sur les femmes et la gentrification. En tout, plus de 200 personnes ont participé aux diverses activités prévues dans le calendrier!

Ce comité fait face à plusieurs défis, entre autres face au recrutement et à la mobilisation. Nous aimerions bien avoir la chance de faire rayonner et diffuser davantage les activités. Pour la plupart des travailleuses qui s'y impliquent, elles ne sont pas libérées de leur travail pour organiser plus d'activités que celles prévues dans la programmation régulière de leur organisme. En juin 2015, nous aurons une réunion bilan où nous discuterons de l'avenir du comité. La pertinence d'*Autour du 8 mars* n'est pas remise en question, mais nous aimerions trouver de meilleures façons de travailler ensemble.

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET DE CONCERTATION DES QUARTIERS POINTE-SAINT-CHARLES ET PETITE-BOURGOGNE

Nous avons participé à diverses luttes et manifestations pour la reconnaissance des droits économiques et sociaux et l'amélioration des conditions de vie des populations des quartiers desservis. La défense des droits des citoyens passe en premier lieu par l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour ce faire, il demeure pour nous essentiel d'ancrer notre travail dans la réalité des milieux de vie que constituent les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, et de participer aux instances de concertation et aux actions collectives de défense et de revendication des droits.

Nous participons aux tables de concertation de chacun des quartiers (rencontres régulières, assemblées générales et/ou comités de travail). Cette année, malgré plusieurs changements au sein de notre équipe, nous avons maintenu notre participation de base et avons tenté d'être présents à quelques comités.

TABLE DE CONCERTATION DE POINTE-SAINT-CHARLES ACTION-GARDIEN

- Participation aux rencontres régulières;
- Participation au *comité défense des droits*;
- Participation au *comité attribution de fonds*;

TABLE DE CONCERTATION DE LA PETITE-BOURGOGNE

- Participation au *comité aménagement, sécurité et milieu de vie*;
- Participation à l'assemblée générale annuelle.

PRIORITÉS 2015-2016

FINANCEMENT

Le travail accompli cette année a été rendu possible grâce à un personnel compétent épaulé par un conseil d'administration aux aguets, dévoué et convaincu de la pertinence de la mission de l'organisme. Au-delà des personnes, il y a évidemment la question du financement requis pour continuer à s'acquitter de nos différentes missions. Bien que notre financement soit assuré pour l'année qui vient, il a cependant été diminué. Notre financement est assuré essentiellement par le réseau de l'aide juridique pour le volet aide juridique de notre travail, mais aussi, en partie, par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) pour l'aspect défense collective des droits. Dans le cas de l'aide juridique, nos budgets ont été diminués dans la foulée des mesures d'austérité. Dans le cas du SACAIS, l'avenir de ce programme semble incertain. Notre entente de financement avec cet organisme n'a pas été haussée et elle a été écourtée (comme ce fut le cas pour tous les autres groupes bénéficiant de ce programme), passant de 3 ans à 18 mois.

Pour faire pression sur le gouvernement du Québec en vue d'obtenir un rehaussement significatif du financement de base des organismes de défense collective des droits (donc du SACAIS), le Regroupement des organismes en défense des droits (RODCD) a lancé ce printemps une campagne. Le but est d'obtenir un financement adéquat pour les organismes qui ont pour mission de défendre les personnes et les collectivités dont les droits humains sont bafoués. Il est question notamment d'une grève du communautaire à l'automne. Compte tenu de la fragilité de notre financement et de l'importance que revêt cette question du financement pour continuer le travail entrepris, particulièrement ce travail de défense collective des droits, nous voulons inclure cette question au cœur de nos priorités pour l'année à venir.

PRIORITÉS

Plus particulièrement, les priorités pour le conseil d'administration et l'équipe de travail seront les suivantes pour la prochaine année :

AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE ET DE L'ORGANISME

- Poursuivre les efforts pour améliorer la situation financière des *Services juridiques* et participer aux actions organisées pour obtenir la hausse du financement destiné aux organismes en défense collective des droits;
- Continuer les efforts de consolidation à l'interne pour compléter, notamment, le processus de transition à la coordination;
- Parfaire l'instauration du processus d'intégration des nouveaux employés;
- Continuer la campagne de promotion et de visibilité;

- Obtenir les formations utiles au développement des compétences des membres du personnel;
- Solidifier les liens entre l'équipe et le conseil d'administration.

AU NIVEAU DES SERVICES JURIDIQUES

- Assurer des services juridiques individuels et collectifs de qualité;
- Maintenir l'offre de services juridiques à la population;
- Continuer toute mesure d'éducation aux droits et de diffusion et de vulgarisation de l'information juridique.

DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

- Poursuivre la lutte contre les politiques d'austérité du gouvernement du Québec avec les autres groupes communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne et les coalitions multisectorielles mobilisées;
- Contrer, notamment par des actions en justice et des contestations judiciaires, les lois ou règlements qui compromettent les droits des personnes à faibles revenus.

ACCÈS À LA JUSTICE

- Maintenir notre *leadership* au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
- Entreprendre des actions pour souligner l'importance de l'accès à la justice;
- Travailler en concertation avec d'autres organismes d'accès à la justice (cliniques juridiques et autres organisations) pour un meilleur accès à la justice.

